

**PROCOLE COVID-19 – Personnels**  
**MAJ 03/01/2022**

Le port du masque est **OBLIGATOIRE** dans l'enceinte de l'Université (en intérieur **ET** en extérieur lorsque la distanciation ne peut être respectée). Le porter vous protège du risque d'infection mais surtout, il vous évite de contaminer les autres et diminue donc les contacts à risque. Le porter, c'est vous protéger et protéger les autres : c'est casser la chaîne de transmission du virus.

Si le port du masque est momentanément impossible (prise d'aliments, de boissons ou cigarette), maintenez une distance de 2 mètres minimum entre vous et vos camarades, en intérieur comme en extérieur. Faites-en sorte que ce moment soit le plus court possible.

**1. Si je présente des signes de la COVID-19** parmi lesquels : fièvre/frissons, toux sèche, maux de gorge, survenue brutale d'une fatigue ou de courbatures inexpliquées, maux de tête inhabituels, perte du goût ou de l'odorat, ou en cas de doute **je me fais tester** :

- Je suis à mon domicile : je ne me rends pas à l'université et je respecte les consignes de l'autorité sanitaire ou je consulte mon médecin traitant qui m'indiquera la conduite à tenir. Si mon état le nécessite, on me prescrira un test PCR pour la COVID. Je reste en isolement tant que je n'ai pas le résultat. Je ne pourrai revenir sur mon lieu de travail que si le test est négatif.
- Je suis à l'université : je rentre immédiatement chez moi pour m'isoler. J'attends d'être contacté par l'AM qui m'informerait de la conduite à tenir. Si mon état le nécessite, on me prescrira un test PCR pour la COVID. Je reste chez moi tant que je n'ai pas le résultat. Je ne pourrai revenir sur mon lieu de travail que si le test est négatif.

**2. Si j'ai été testé positif à la COVID-19 :**

J'informe l'Université (mon supérieur hiérarchique direct).

- Je suis vacciné : isolement d'une durée de 7 jours après la date du début des signes ou la date de prélèvement du test positif (7 jours pleins). Levée de l'isolement possible à J5 avec un résultat de test antigénique (TAG) ou RT-PCR négatif (et en l'absence de signes cliniques d'infection depuis 48h). Si le test réalisé à J5 est positif\* ou en l'absence de réalisation de ce test, l'isolement est de 7 jours au total (pas de nouveau test à réaliser à J7).

\*Compte tenu de la circulation virale intense, il n'est plus nécessaire de confirmer par RT-PCR un résultat de TAG positif.

- Je NE suis PAS vacciné : Isolement d'une durée de 10 jours après la date du début des signes ou la date de prélèvement du test positif (10 jours pleins). Levée de l'isolement

possible à J7 avec un résultat de test antigénique (TAG) ou RT-PCR négatif (et en l'absence de signes cliniques d'infection depuis 48h). Si le test réalisé à J7 est positif ou en l'absence de réalisation de ce test, l'isolement est de 10 jours au total (pas de nouveau test à réaliser à J7).

➔ Je suis à l'université : je rentre immédiatement chez moi pour m'isoler. J'attends d'être appelé par l'AM qui m'informera de la conduite à tenir (cf ci-dessus).

En toute situation de test positif à la COVID-19, il vous sera demandé d'identifier les personnes cas contacts. Nous vous invitons à préparer une liste de ces personnes (nom + prénom + numéro de téléphone) que vous transmettez lors de cet appel. Les personnes contacts à risque sont déterminées après enquête : toutes les personnes vues sans gestes barrières 2 jours avant le début des symptômes si vous êtes symptomatique ; 7 jours avant la date du test positif si vous êtes asymptomatique.

### 3. Si j'ai été testé négatif à la COVID-19 :

En cas de résultat négatif, il est important de continuer à observer rigoureusement les [gestes barrières](#).

Si des symptômes compatibles avec la Covid-19 apparaissent, persistent ou s'aggravent, il est recommandé de contacter son médecin traitant.

#### Personnes de 65 ans ou plus, personnes fragiles dont le test antigénique est négatif

Si le résultat est négatif, le professionnel de santé qui a réalisé le test invite les personnes symptomatiques âgées de 65 ans ou plus et les personnes qui présentent au moins un facteur de risque, tel que défini par le Haut Conseil de la santé publique, à consulter un médecin (si celui-ci n'est pas le professionnel qui réalise le test) et à confirmer ce résultat par un test RT-PCR.

#### 1. Si j'ai eu un contact à risque :

Il s'agit des situations où **ni moi, ni la personne infectée ne portait de masque** et où la distanciation n'était pas respectée.

Seules les personnes contacts à risque élevé sont tenues de respecter une quarantaine.

➔ **Si votre schéma vaccinal est complet et si vous n'êtes pas immunodéprimé**, vous n'avez pas obligation de vous isoler. Mais vous devez respecter certaines règles sanitaires pour briser les chaînes de transmission du Covid-19 :

- ***réaliser immédiatement un test de dépistage*** : PCR ou antigénique par professionnel de santé : Vous n'avez pas besoin d'ordonnance pour procéder à un test par prélèvement nasal et il est pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie ;
- ***informer de votre statut les personnes avec qui vous avez été en contact 48 h avant votre dernier contact à risque*** avec le malade du Covid-19 et leur recommander de limiter leurs contacts sociaux et familiaux ;
- ***respecter les gestes barrières pendant 1 semaine*** après le dernier contact avec le malade et notamment :
  - limiter les interactions sociales, en particulier dans les établissements recevant du public où le port du masque n'est pas possible ;
  - éviter tout contact avec des personnes à risque de forme grave même si elles sont vaccinées ;
  - porter un masque de catégorie 1 dans l'espace public ;
- ***réaliser une auto-surveillance*** de la température et de l'éventuelle apparition de symptômes, avec un test de dépistage immédiat en cas de symptômes, quel que soit l'âge ;
- ***surveiller par autotests à J2 et J4*** après la date du dernier contact par un TAG ou un test RT-PCR. La personne contact se voit remettre les autotests gratuitement en pharmacie lors de la réalisation de son test immédiat ou lorsqu'elle présente en pharmacie la preuve de son dépistage immédiat réalisé en laboratoire ou dans une autre pharmacie (résultat de test négatif), ainsi qu'une attestation sur l'honneur justifiant être personne contact pour se voir délivrer gratuitement les autotests.

➔ **Si vous n'êtes pas vacciné contre le Covid-19 ou vous êtes immunodéprimé :**

Si votre schéma vaccinal est incomplet ou si vous êtes immunodéprimé, vous devez réaliser immédiatement un test de dépistage, RT-PCR ou antigénique (pour les enfants de moins de 6 ans, un prélèvement salivaire peut être réalisé si le prélèvement nasopharyngé est difficile ou impossible) :

- L'isolement est de 10 jours après la date du début des signes ou la date de prélèvement positif (10 jours pleins),
- La levée de l'isolement est possible à J7 avec un résultat de TAG ou RT-PCR négatif (et en l'absence de signes cliniques d'infection depuis 48h).
- Si le test réalisé à J7 est positif ou en l'absence de réalisation de ce test, l'isolement est de 10 jours au total (pas de nouveau test à réaliser à J10).

En cas de doute, CONTACTEZ votre médecin traitant et N'oubliez pas de vous signaler auprès de votre responsable ou du référent Covid de votre pôle/service/composante.